

Conditions générales contrat de location

PRISE EN CHARGE DU VEHICULE A LA LOCATION

Le Propriétaire s'engage à confier au Locataire un véhicule motorisé terrestre conforme aux lois et réglementations en vigueur pour la circulation sur voie publique. Le Propriétaire s'engage à louer un véhicule en parfait état de fonctionnement et de propreté. Tous les éléments obligatoires à la conduite en sécurité du véhicule et à la protection du conducteur doivent impérativement être présents. La prise en charge du véhicule par le Locataire se réalise suite à la signature de l'état des lieux contradictoire et à la remise des clés par le Propriétaire. La sous-location et/ou le prêt du véhicule sont strictement interdits. L'utilisation du véhicule pour toute compétition, course ou conduite sur circuit ou terrain non homologué est également strictement interdite.

ÉTATS DES LIEUX CONTRADICTOIRE DU VEHICULE

Chaque inspection doit être effectuée en deux (2) exemplaires identiques, un (1) conservé par le Locataire et un (1) conservé par le Propriétaire. Chaque exemplaire est signé par le Locataire et le Propriétaire. Chaque inspection doit comprendre les éléments suivants : l'état général du véhicule, ainsi que toute observation relative à des dommages, chocs, rayures, pannes, dysfonctionnements et/ou problèmes de toute nature affectant le véhicule. Il s'agit d'éléments visibles, apparents, non visibles ou mécaniques concernant le bon fonctionnement du véhicule. Le Propriétaire et le Locataire sont seuls responsables de la réalisation, de la vérification et de la signature de l'état des lieux du véhicule. Ils ne sont pas autorisés à établir un inventaire séparé des équipements ni à procéder à des modifications unilatérales du document. La signature de l'état des lieux contradictoire par les deux parties constitue une reconnaissance de l'état du véhicule, à l'exception des vices cachés ou des défaillances mécaniques normales pouvant survenir dans le cadre d'une utilisation conforme.

RESTITUTION DU VEHICULE

Le Locataire s'engage à restituer obligatoirement le véhicule au lieu de départ où celui-ci lui a été remis, sauf demande particulière du Propriétaire spécifiée dans le contrat. La restitution du véhicule doit se faire avec l'ensemble des équipements fournis (casque, antivol, documents, etc.) et à la date et à l'heure convenues entre les Parties lors de la réservation. Tout retard dans la restitution est susceptible d'entraîner une majoration du tarif de location. Chaque heure entamée de dépassement pourra être facturée à hauteur de 60 euros TTC/heure. Toute heure commencée est dûe. En cas de retard, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement le Propriétaire ainsi que Tra Mare e Monti Locations. Le Locataire s'engage à restituer le véhicule dans l'état de fonctionnement et de propreté dans lequel il l'a reçu, à l'heure prévue au contrat, afin d'éviter toute majoration. Le véhicule devra également être restitué avec le même niveau de carburant qu'au moment de sa prise en charge. Si le niveau est inférieur, le Propriétaire se réserve le droit de facturer la différence au Locataire. Toute dégradation, casse, rayure ou perte, même partielle, du véhicule ou de ses équipements sera mentionnée dans l'état des lieux de restitution et pourra être retenue sur la caution du Locataire. Si, pour quelque raison que ce soit, le Locataire ne peut pas restituer le véhicule lui-même, il devra en assurer le retour à ses frais après avoir informé le Propriétaire.

ASSURANCES COMPRISES DANS CE CONTRAT

1- Assurance Tous Risques Location Motos/Scooters (dommages corporels, vol, destruction totale, dommage tout accident...) souscrite auprès de la Mutuelle des Motards. Sociétaire 777839C pour tout scooter/moto - sauf Scooters Sym Fiddle 50cc et Kymco Like 125cc Assurance tiers collision souscrite auprès du GAN (Police n A21452/101.594.917) L'assurance n'exonère pas le garant du paiement du dépôt de garantie. Tra Mare e Monti ne sollicite son assurance que pour les dommages dont le montant est supérieur au dépôt de garantie. 2- Assurance RC Entreprise GAN Police n°061635357. La RC Entreprise concerne tous les clients et passagers des biens locatifs. Elle assure les personnes en cas d'accident physique. Elle agit en corrélation avec l'assurance RC du client.

ASSURANCES EN OPTION

1- RACHAT DE FRANCHISE Suite à un choc accidentel, le montant du dépôt de garantie encaissé par Tra mare e Monti est ramené à la somme forfaitaire de 50% du montant initial. Le locataire déclare consulter les conditions générales de vente et souscrit à l'assurance pour la durée de la location. 2- ASSISTANCE Sauf Scooter 50CC et 125CC LIKE. Valide à partir de 0km. Vous êtes en panne (sauf essence), vous avez une avarie moteur, un choc, vous téléphonez à l'assurance qui apporte une information utile et vous guide. Elle prend en charge les frais de remorquage vers l'abri le plus proche. Elle vous rapatrie vers votre destination de départ ou d'arrivée. Le locataire déclare consulter les conditions générales de vente et souscrit à l'assurance pour la durée de la location.

CAUTION

Lors de la réservation du véhicule, le Locataire communique les informations de sa carte bancaire à des fins de sécurité et de garantie. Aucune somme n'est débitée, ni bloquée, sauf en cas de dommage constaté ou de non-respect des conditions générales de location. Lors de la remise du véhicule, le Propriétaire peut également demander une caution supplémentaire, qui devra avoir été prévue et acceptée par le Locataire avant la confirmation de la réservation. En cas d'urgence (accident, vol, sinistre), le Locataire doit contacter les services d'urgence au 112. La communication des coordonnées bancaires et le versement éventuel d'une caution ont pour objet de couvrir les frais liés à d'éventuelles détériorations, pertes ou infractions imputables au Locataire. Le montant de la caution ou des sommes prélevées ultérieurement ne saurait constituer une limite de responsabilité. Les Parties conservent le droit d'exercer tout recours en réparation des préjudices subis.

LOI ET LANGUE APPLICABLES

Les présentes Conditions Générales de Location sont soumises au droit français, seul applicable en la matière. Les présentes Conditions Générales de Location sont rédigées en français, seule langue applicable. Toute traduction des présentes conditions générales de location ne peut avoir qu'un caractère purement informatif.